



Date : 26 mars 2020

Titre : Services internationaux de soutien à l'environnement

Numéro de l'avis d'appel d'offres : 18-142656-BH

Les questions et réponses suivantes sont en lien avec le document d'appel d'offre susmentionné.

Questions & Réponses # 4

Q8. À la lumière des événements récents avec la COVID-19 et des difficultés qui en résultent pour nos effectifs, nous prévoyons avoir besoin de plus de temps pour terminer une soumission fructueuse. Serait-il possible de prolonger le délai d'un mois, au 14 mai 2020?

R8. Oui, la date de clôture sera reportée au 14 mai, 2020.

Se référer à l'Addenda 2.

Q9. Concernant le critère technique obligatoire CTO1.2 : « Chaque ressource proposée doit être un employé interne. » :

Tandis que l'étendue des services requis couvre un large éventail de disciplines techniques et scientifiques, le bassin de soumissionnaires potentiels serait assez restreint si « employé interne » signifie que chaque ressource doit provenir d'une seule entité d'entreprise. Des soumissionnaires viables supplémentaires, y compris notre équipe, pourraient soumettre des offres conformes si une entente entre consultant principal et sous-consultant est autorisée; une pratique généralement acceptée dans les demandes de propositions fédérales. À cet égard, pourriez-vous préciser ce que l'on entend par le libellé « à l'interne » tel que décrit à la section 1 de la DP?

R9. Le soumissionnaire doit sélectionner une équipe de projet comprenant quatre (4) membres du personnel de projet internes et deux (2) membres du personnel sénior internes, qui seront affectés aux travaux dans le cadre du présent contrat. Chaque ressource proposée doit être un employé interne, ce qui signifie qu'elle doit provenir d'une seule entité d'entreprise. Des accords de sous-traitance sont autorisés avec un prestataire de services tiers, tel que des laboratoires, des foreurs, des coursiers, etc. Cependant, l'équipe de projet proposée de 6 membres doit provenir de la même entreprise et, dans son ensemble, doit couvrir la gamme d'expertise et de compétences requises pour fournir les services spécifiés dans l'énoncé des travaux.

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.